



Groupe Front National - Région Centre-Val de Loire

**Session Plénière des 19 et 20 Octobre 2017**

**Intervention de Charles de GEVIGNEY**

**Rapport N° 17.03.02 Agence Régionale de la Biodiversité et de l'Environnement**

Monsieur le Président, mes chers collègues,

Il nous est demandé d'approuver le projet d'Agence Régionale de la Biodiversité en tant que structure, et de poursuivre sa préfiguration avec pour objectif, entre autres, **la finalisation du tour de table afin d'asseoir la gouvernance de ce futur établissement.**

La constitution de cette ARBe, nous l'avons désormais tous compris, ne sera pas réalisée à partir de rien, mais sera édifiée sur la base de l'Ecopôle actuel qui disparaîtra donc à son profit.

Dans votre rapport, est clairement explicité la démarche intellectuelle dans laquelle vous vous placez pour imaginer la feuille de route de cette future Agence. A savoir, vous inspirer de ce qui est réalisé, depuis des années maintenant, dans le domaine de la restauration écologique des rivières. Vous souhaitez, à l'instar de la politique de l'eau, la création d'une maîtrise d'ouvrage pour permettre l'émergence de projets de préservation et de restauration des espaces et des espèces.

Cette démarche consiste donc, sur le papier, à la transposition des moyens d'actions de la politique de l'eau aux milieux secs. C'est à dire en clair, aux champs et aux forêts. L'objectif pour la future ARBe étant de former et de mettre en réseau une ingénierie au service des EPCI, mais dédiée à la biodiversité terrestre.

Vous faites vous-même dans ce texte le constat lucide que la configuration de l'Ecopôle tel qu'il était constitué (c'est-à-dire essentiellement un regroupement d'associations naturalistes) n'est plus adapté à la réalité du fonctionnement souhaité de la future ARBe, car *(je vous cite)* « **elle pose la question de la représentativité de la diversité des acteurs... de la pertinence à agir sur des champs autres que l'éducation à l'environnement... notamment sur le secteur agricole...** » Parfait ! Ce constat nous convient.

Nous sommes donc surpris, compte tenu de cette apparente lucidité, de découvrir quelques lignes plus loin que, dans la composition envisagée du Conseil d'administration de ce futur APCE, si plusieurs établissements publics de l'Etat et les Fédérations régionales de chasse et de pêche sont désormais représentés, **toujours aucune place n'est envisagée pour la représentation de la propriété privée.**



Groupe Front National - Région Centre-Val de Loire  
2, Place Sainte Croix - 45000 ORLEANS  
[grpfn@grp.regioncentre.fr](mailto:grpfn@grp.regioncentre.fr) - [fn-regioncentre.fr](http://fn-regioncentre.fr)



---

## Groupe Front National - Région Centre-Val de Loire

A la lecture de votre rapport, il est à craindre en effet que ce projet ambitieux méconnaisse un élément déterminant de sa future efficacité. A savoir que contrairement à la majorité des espaces concernés par la politique de l'eau, sur laquelle vous appuyez votre raisonnement, les espaces qui intéresseront l'ARB ne sont pas du domaine public, mais en très grande majorité du domaine privé. Les possibilités d'interventions n'y sont pas les mêmes.

Faut-il rappeler qu'en France, plus des trois quarts de la surface forestière sont privés ? Que 80% des espaces de la ruralité appartiennent à des propriétaires privés ? Faut-il rappeler également que la sauvegarde et le maintien de la biodiversité ne se sont jamais fait, et ne se feront jamais, dans les officines des associations de protection de la nature, mais sur le terrain, dans les friches, dans la rhizosphère, l'argile, la tourbe et dans les eaux troubles des marigots. Et les ayants-droit juridiques et financier du foncier, de ces espaces par lesquels vous devrez passer, ce sont les propriétaires privés. Alors pourquoi ne pas les intégrer *de facto* dans la conception de cette Agence ? Ne serait-ce pas là une bonne occasion de démontrer la réalité dans les faits de cette démocratie participative dont vous nous rebattez les oreilles.

Il est étonnant de constater en 2017 que les concepteurs de projets régionaux envisagent toujours, dans la droite ligne idéologique des années 70, l'écologie et l'action sur l'environnement en général, comme une chasse gardée de l'univers associatif, du monde de la recherche et des établissements publics. Une sorte de domaine réservé de la connaissance et de l'action qui ne pourrait-être que décidé, élaboré et imposé par le haut. Vous faites plus haut le constat qu'un effort important reste à faire sur la mobilisation citoyenne pour la biodiversité. Alors pourquoi les propriétaires privés ne sont-ils pas prévus de siéger dans ces instances, à tous les niveaux, au travers par exemple de la Fédération Nationale des Propriétaires Privés Ruraux ?

D'autre part et pour finir, dans la convention présentée en annexe de ce rapport, la constitution d'un comité de suivi est prévue pour s'assurer de l'état d'avancement et de la diffusion des résultats à l'ensemble de la communauté publique. A ce stade nous ne connaissons pas sa constitution. Nous pensons que, dans une logique de transparence, il serait normal et bienvenu que des élus de l'opposition soient intégrés à ce comité de suivi.

Je vous remercie.

